

PARC ÉOLIEN

Le conseil municipal a autorisé par délibération une **étude** pour la constitution d'un **dossier** de demande de zone de développement de l'éolien (ZDE), cela ne conditionne en rien l'implantation d'un parc éolien et les habitants de Chevry seront consultés lors de l'enquête publique. Les membres du Bureau de l'association L'A.R.B.R.E. bien connus pour leur rigueur et leur sérieux en matière d'environnement se sont saisi du dossier et seront vous pouvez en être certains très vigilants, mais c'est aussi le devoir d'une municipalité responsable d'étudier toutes les possibilités qui lui sont offertes pour développer la commune.